



# Moulin de Basset

Commune de  
Ste Gemmes d'Andigné

## En Résumé


- On me cite pour la première fois en 1667 comme moulin céréalier.
- Je cesse mon activité de minoterie vers 1921.
- Le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Verzée m'équipe d'une vanne clapet en 1987.
- L'ouverture de ce clapet se fait maintenant selon le règlement du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Oudon.

## La Verzée

Bassin versant de l'Oudon



## Contact

 Rive Droite de la Verzée  
49500 Ste Gemmes d'Andigné

 [www.bvoudon.fr](http://www.bvoudon.fr)

 Tél : 02 41 92 52 84

## Moulin de Basset



### Mes origines (17<sup>ème</sup> au 18<sup>ème</sup> siècle)

#### Moulin Céréalier du régime féodal

 Dictionnaire historique du Maine et Loire de Célestin Port  1667

On me cite pour la première fois en 1667 comme moulin céréalier\*. Je dépendais comme pour le moulin de Champiré, du Château de la Blanchaie. Durant la période sèche, deux moulins à vent me remplaçaient. J'existe avant l'abolition du régime féodal du 4 août 1789, je suis donc fondé en titre à l'origine.

\* MEUGE J. (2009, réédition 2015) - Les Moulins à eau en Anjou : L'histoire de leur recensement - Association de Sauvegarde des moulins d'Anjou (A.M.A), Angers



### Du l'industrialisation au déclin (19<sup>ème</sup> au 20<sup>ème</sup> siècle)

#### Description du moulin

 Archives Départementales du Maine et Loire  1859 - vers 1921

Je possède une roue à aubes faisant tourner 3 paires de meules en 1959, puis seulement 2 paires de meules en 1862\*\*. En 1891, des réparations sont effectuées : rejointoiement de quelques parties de maçonnerie au déversoir, aux murs des vannes de décharges et principalement à celles de la voie motrice. Je m'arrête de fonctionner vers 1921\*.

\*\* Etat des patentes industrielles entre 1850 et 1860 et état des moulins en 1862 (archives ancienne Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt)

#### Aménagement d'une vanne clapet

 Archives du Syndicat du Bassin de l'Oudon Sud  1987

Un clapet est aménagé sur ma retenue par le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Verzée. Ses dimensions sont de 1,8 m de hauteur et 5,5 m de largeur.



### Vers la continuité écologique au 21<sup>ème</sup> siècle ?

#### Règlement du SAGE de l'Oudon

 SAGE de l'Oudon  28 novembre 2008

Suite à l'adoption du règlement du SAGE de l'Oudon, les ouvrages de vannage sur le bassin de l'Oudon sont gérés :

- En période hivernale (13 novembre - 11 mars) : le clapet de ma retenue est ouvert, ce qui permet le passage par des poissons et par des sédiments.
- En période estivale (12 mars - 12 novembre) : ma vanne clapet est fermée, le niveau d'eau est relevé en amont.